



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 38176

## Texte de la question

M. Dominique Tian appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prise en charge des enfants intellectuellement précoces dans l'éducation nationale. Aujourd'hui 56 collèges accueillent officiellement des enfants intellectuellement précoces en leur proposant un projet éducatif adapté. Bon nombre d'enfants qui sont dans ce cas ne sont pas reconnus en tant que tels, peut-être par manque de formation des enseignants, voire par désintérêt pour cette catégorie d'élèves qui ne rentrent pas dans un « moule », et qui souvent finissent par se retrouver en situation d'échec scolaire. On estime d'ailleurs à 2,5 % le nombre de ces enfants dans chaque classe d'âge, et pour Marseille et sa région, ils sont estimés à plus de 3 000. Il lui est donc demandé, d'une part, si une formation spécifique pour les enseignants, afin de détecter ce type d'enfants, va être mise en place, et, d'autre part, s'il va inciter les établissements scolaires à instaurer des projets pédagogiques permettant l'épanouissement scolaire de ces élèves.

## Texte de la réponse

Les problèmes posés par la scolarisation des enfants intellectuellement précoces ont fait l'objet d'une mission de réflexion confiée à un inspecteur d'académie. Le rapport d'étude a été rendu public et a préconisé des mesures à prendre pour améliorer la situation de ces élèves. A la suite de ce rapport, on a choisi de ne pas créer de nouvelles structures mais d'adapter des dispositifs conçus pour prendre en compte les besoins de chaque élève et en particulier des élèves intellectuellement précoces. Les possibilités offertes par l'organisation en cycles pédagogiques à l'école primaire doivent permettre d'adapter le parcours scolaire de ces élèves, en particulier le rythme d'apprentissage ; la réduction d'une année de l'un des cycles, solution encore trop rarement exploitée, constitue une forme de réponse aux besoins et aux possibilités des enfants intellectuellement précoces. Des temps d'approfondissement et de recherche, en particulier en utilisant les technologies de l'information et de la communication, peuvent leur être proposés. Les classes à plusieurs niveaux constituent par ailleurs un dispositif favorable à la différenciation des activités et des rythmes. A l'école élémentaire, les programmes personnalisés d'aide et de progrès, construits avec les élèves en partenariat avec leurs parents, permettent de mettre en oeuvre un parcours d'aide et d'organiser un ensemble d'activités adaptées aux besoins diagnostiqués : des anticipations ou des enrichissements dans certains domaines, un soutien dans d'autres domaines et des aides spécialisées pour traiter les difficultés les plus lourdes. Les réseaux d'aides spécialisés aux enfants en difficulté (RASED) peuvent contribuer avec les équipes pédagogiques à mobiliser et à valoriser les points forts des enfants intellectuellement précoces, tout en identifiant les points de fragilité pour lesquels des solutions de remédiation sont à envisager en collaboration entre le maître de la classe et les enseignants spécialisés. Tous ces aménagements possibles, adaptés aux besoins des élèves, sont à organiser dans les projets d'école. Au collège, la réduction d'une année au cycle central constitue une forme de réponse adaptée à la capacité et à la vitesse d'apprentissage des élèves intellectuellement précoces. Dans le cadre de l'autonomie reconnue aux établissements, des dispositifs d'aide et d'approfondissement particuliers ou encore une individualisation complète du parcours peuvent être mis en oeuvre ; d'ores et déjà des expérimentations existent, elles ont fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale qui insiste sur le rôle primordial du projet d'établissement pour

organiser les réponses adaptées aux besoins particuliers. La situation des élèves intellectuellement précoces doit être intégrée dans la formation initiale des enseignants ainsi que dans la formation continue et dans la formation des enseignants spécialisés. En effet seule une véritable formation à la diversité prenant en compte toutes les formes de différence permet aux enseignants d'analyser la complexité des besoins de certains élèves et de construire les stratégies les mieux adaptées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Tian](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38176

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 2004, page 3114

**Réponse publiée le :** 6 juillet 2004, page 5136